EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres
en exercice : 48 **présents : 33** **pouvoirs : 7** **votants : 40**

L'an deux mille dix neuf, le vingt six juin à 19 heures 30,
Le Conseil de la Communauté de Communes Sèvre & Loire,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle Frédéric Praud au Loroux-Botterau
sous la présidence de M. Pierre-André PERROUIN, Président
Date de la convocation : 20 juin 2019

Présents :
MM PERROUIN SABOURIN LUCAS COIGNET BOUHIER TEURNIER ARRAITZ BARON RIPOCHE BERTIN MABIT CORBET ROUSSEAU RIVERY BARAUD RINEAU BALEYDIER JOUNIER AGASSE MARCHAIS J. POUPELIN LEGOUT BUZONIE
MMES BRAUD HOUSSIN MEILLERAIS-PAGEAUD TESSEREAU PETITEAU MOSTEAU ARBERT CHARRIER LE POTTIER LERAY

Absents excusés ayant donné pouvoir : MM ROCHET (donne pouvoir à P.CORBET) MARCHAIS J-P(donne pouvoir à T. AGASSE) AUBRON (donne pouvoir à JM POUPELIN) MME VIVANT (donne pouvoir à N MEILLERAIS PAGEAUD) MME DAVIOT (donne pouvoir à M PA-PERROUIN) MME SECHER (donne pouvoir à M. RIVERY) MME GILBERT (donne pouvoir à M. MOSTEAU)

Absents excusés : MMES MENARD BABIN CHOBLET PEROCHEAU LACOSTE MM DE CHARETE SERISIER LAUMONIER

Est nommé secrétaire de séance : M-C. TESSEREAU

Extension de la gendarmerie de Vallet : Avenant au bail

Vu le bail signé le 1er août 2016, par l'ex-CCV pour la gendarmerie située à Vallet, prenant effet au 1er mai 2016, pour une durée de 9 ans,
Considérant le montant du loyer annuel fixé à 85 397 €, révisé par période triennale,
Considérant que la Communauté de communes Sèvre et Loire a procédé à la construction de 2.5 unités logements, en extension de la gendarmerie de Vallet, sur un terrain cadastré section ZS 617P, 619P, 621P et 626P d'une superficie d'environ 1 000m²,
Considérant la nécessité de révision le coût du loyer pour prendre en compte cette extension,
Etant donné la réception des travaux de construction prononcée le 23 avril 2019,
Vu le projet d'avenant au bail du 1er août 2016 pour extension, stipulant que le surcoût annuel de la location est fixé à 29 562,67 €, montant invariable pendant 9 ans et s'ajoutant au loyer annuel en cours,
Vu l'avis n°2019-44212L0705 émis par le pôle d'évaluation domaniale de Nantes du 23 mai 2019 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant au bail de la gendarmerie de Vallet ainsi que le montant du surcoût du loyer annuel fixé à 29 562,67 €
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant au bail pour extension du 1er août 2016.

Fait à Vallet, le 26 juin 2019

Le Président
Pierre-André PERROUIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SÈVRE ET LOIRE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de sa transmission en préfecture le
de son affichage le 01/07/2019

Accusé de réception en préfecture
044-200067866-20190626-D-20190626-018-DE
Date de télétransmission : 01/07/2019
Date de réception préfecture : 01/07/2019